



PROGRAMME D'ACCÈS AÉRIEN AUX RÉGIONS

Volet 2 – Offre de billets d'avion à prix maximal déterminé

Liaisons aériennes régionales admissibles (juin 2022)

Seuls les déplacements effectués entre Montréal, Saint-Hubert ou Québec et les régions ciblées sont admissibles.

- Zones d'itinéraires admissibles**
- ↔ Abitibi-Témiscamingue
 - ↔ Nord-du-Québec
 - ↔ Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - ↔ Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
 - ↔ Basse-Côte-Nord et île d'Anticosti

